



Les cimetières de Bruxelles et de Laeken proposeront l'urne biodégradable, alternative durable au cercueil et à l'urne classique

L'urne biodégradable est une urne de bois ou de carton qui sera inhumée devant un massif de fleurs et d'arbustes. Cette alternative innovante au cercueil ou à l'urne classique présente différents avantages : réduction de CO₂, amélioration esthétique et paysagère, amélioration de la biodiversité. Dès janvier 2022, les cimetières de Bruxelles et de Laeken pourront inhumer plus de 800 urnes biodégradables.

Minimiser son empreinte carbone et favoriser la biodiversité jusqu'à son dernier souffle, ce sera bientôt possible aux cimetières de Bruxelles et de Laeken. À partir du 1er janvier 2022, le cimetière de Bruxelles aura la capacité d'inhumer 500 urnes biodégradables et le cimetière de Laeken, 308. Cette urne étanche contenant les cendres du défunt est inhumée devant un massif paysager composé d'arbustes, de vivaces, de fougères et de bulbes colorés. Grâce à ces massifs fleuris, le végétal gagne un peu de terrain sur le minéral. « *Nous créons un nouvel espace vert. Les courbes, le jeu de hauteur et l'alliance de multiples essences végétales renforcent l'aspect paysager et rendent les cimetières plus agréables et plus adéquats pour le recueillement* », explique **Zoubida Jellab**, Echevine des Espaces verts.



Cimetière de Laeken. Photos : Eric Danhier

Qui dit nouvel espace vert, dit aussi nouvelles sources de nourritures et de refuges pour la faune, et notamment pour les insectes pollinisateurs. La biodiversité est ainsi favorisée. « *Nous avons toutes et tous le devoir de préserver et de favoriser la biodiversité. C'est tellement important ! Si des espèces de fleurs s'éteignent, des espèces d'insectes s'éteignent ensuite, et enfin des espèces animales disparaissent également* », souligne **Zoubida Jellab**.

Une urne biodégradable, c'est également moins de pollutions des sols. L'urne étant réalisée en bois, carton ou tout autre matériau biodégradable, sans traitement chimique. Cette alternative innovante au cercueil ou à l'urne classique permet une réduction de la production de CO₂. Une construction d'un caveau ou columbarium est évitée, le transport est réduit, et l'énergie requise à la réalisation de l'urne est bien moindre par rapport à une urne métallique ou en pierre naturelle. La place destinée à l'inhumation est réduite, ce qui augmente l'aménagement vert au détriment d'une pierre tombale qui se désagrège au cours du temps et qui finit souvent en désuétude après le délai de concession. La charge d'entretien disparaît ainsi pour la famille.

Une plaquette sera fournie par la Ville de Bruxelles pour que la famille en deuil puisse apposer le nom du défunt avec les dates de début et de fin de vie. Cette plaquette sera fixée sur le pupitre de la borne en acier corten.

Plus d'info ? :

Maxime Moreau, porte-parole de **Zoubida Jellab**,
Echevine des Espaces Verts et de la Propreté publique, 0499/47 28 16